



VILLE DE CHATELET
PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE
CHARLEROI

Enquête publique – Annexe X (AGW 04.07.2002)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Références DPA : 10012601/FVA.sde

Références Commune : PE/2023-134

Concerne la demande de permis d'environnement de la S.P.R.L. Garage du Taillis-Pré, Rue de Taillis-Prés, 53 à 6200 Châtelet relative au maintien en activité d'une station service, un shop et un atelier d'entretien et de réparations de véhicules automobiles

Situation : Rue de Taillis-Prés, 53 à 6200 Châtelet (Châtelineau)

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 16 avril 2024	Le 22 avril 2024	Administration communale Service Urbanisme Rue Gendebien 59 6200 Châtelet Le 3 mai 2024 à 16h00	Ville de Châtelet Collège communal Rue Gendebien 55 6200 Châtelet

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté **du 22 avril 2024 au 3 mai 2024** à l'Administration communale – Service Urbanisme à 6200 Châtelet (Châtelineau) rue Gendebien 59, chaque jour ouvrable, pendant les heures de service sauf le mardi.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après les heures d'ouvertures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès Monsieur Pol MICHEL (071/244 539).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

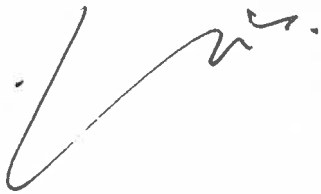
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du :

- Demandeur.
- Collège communal de Châtelet ou de l'agent délégué à cet effet.
- Fonctionnaire technique: Service Public de Wallonie – Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – 6000 Charleroi rue de l'Écluse 22. Tél. : 071/65.47.60.

Le Collège communal de la ville de Châtelet est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

Le projet ne fait pas l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement.

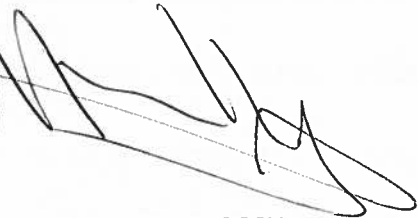
Le Directeur général,



Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)



Marc VANDENBOSCH